

# Séance du 11 Janvier 2021

Le conseil municipal ordinaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie le 11 Janvier deux mille vingt et un sous la présidence de Madame Viviane TONDELLIER, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

PRESENTS : Mesdames Viviane TONDELLIER, Karine HEURTEUR, Isabelle GARDINIER, Viviane SEGERS, Agathe DUCHAUFFOUR

Messieurs Marc PLASMANS, Lionel ORCEL, Guillaume DE CHEVIGNY, Martial DUBAT, Bertrand SEGARD, Pierre POUETO, Jean SIROT

ABSENTS EXCUSÉS : Madame Sophie TORDEUR (pouvoir à Madame Viviane TONDELLIER)

Convocation du 05 Janvier 2021

Mesdames Isabelle GARDINIER et Karine HEURTEUR sont élues secrétaires de séance

Une précision a été ajoutée au compte-rendu du conseil municipal du 26 Novembre 2020 concernant la voie SAMIN.

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est approuvé.

---

## Renouvellement du bail Orange

---

La convention tripartite Commune de Rully/ VEOLIA/ ORANGE concernant le bail d'une antenne téléphonique du château d'eau doit être renouvelée le 12 janvier pour 12 ans.

Le loyer dû par Orange s'élève à 6 500 € par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés, décide le renouvellement du bail au tarif de 6 500 €.

---

## Personnel communal

---

L'arrêt de travail de Madame Ginette DUBARLE est terminé. Elle est à nouveau présente lors des trajets du bus scolaire.

Les heures de Madame Pauline DUPLESSIS qui assurait l'intérim pendant son absence, en complément de son service à la poste, ont été redistribuées.

Son contrat de 25 heures est réparti de la façon suivante :

Horaires de Madame Pauline DUPLESSIS								
Lieu	Lundi		Mardi		Jeudi		Vendredi	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Mairie	9 h - 12h	13h-15h	10h00-12h00	13h00- 15h00				13h00-15h00
APC		15h00- 18h30		15h-18h30		15h00- 18h30		15h00-18h30
Total en heures	3	5.5	2	5.5		3.5		5.5
Total Général	25							

---

## Voie SAMIN

---

### 1. Protocole d'accord avec la COLAS

Nous avons réalisé en Juin 2008 une voie de contournement pour les camions, celle-ci s'est dégradée dès novembre 2008. La société COLAS est intervenue 3 fois réparer les désordres.

La commune de Rully a déposé une requête en Juillet 2014 auprès du Tribunal Administratif d'Amiens pour désignation d'un expert.

En Mars 2016 rapport pour dégradation avérée. COLAS s'est opposé à la demande de paiement de 515 040 € demandé par Rully considérant que la responsabilité décennale n'était pas engagée.

Depuis aucun retour de la part du Tribunal Administratif relance en Juin 2020 suite au mémoire.

Après négociation nous avons obtenu un accord à l'amiable et allons signer un protocole entre la commune de Rully représentée par son avocat Maître Binot, la société COLAS et son assurance la SMABTP pour un montant de 400 000 €.

### 2. Convention d'utilisation de la voie SAMIN par EUROVIA et SAMIN

Cette convention a été transmise aux deux sociétés par Maître Binot, avocat de la commune de Rully. La commune demande à EUROVIA 5 000 € par an en part fixe et 15 centimes la tonne en part variable.

En contrepartie la commune de Rully est responsable de l'entretien de la voie de contournement. La part fixe demandée à l'entreprise SAMIN est de 2 000 € par an et 15 centimes la tonne.

La Mairie attend le retour des entreprises. Lorsqu'un accord sera conclu, un maître d'œuvre sera engagé et les travaux de réfection de la voirie pourront être envisagés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions avec ces deux entreprises.

---

## Convention de mutualisation des commandes avec la CCSSO

---

Lors du Conseil de la CCSSO du 17 Décembre 2020 il a été proposé de réaliser des groupements de commandes entre la CCSSO et les communes.

La Commune de Rully sera sollicitée à chaque commande qui peut concerner du consommable, l'entretien des espaces verts, les appareils de secours, leur entretien et leur maintenance, le contrôle des équipements, etc..

Cette convention a pour objet de donner l'accord de la commune pour que la CCSSO mette en place un marché public. La commune n'a aucune obligation d'achat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

---

## COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

---

### 1. Commission travaux

#### a) Cheminées du Presbytère

Les cheminées ont été retirées, ces travaux ont permis de constater l'invasion du grenier par les pigeons, un devis est demandé pour le nettoyage et l'aseptisation par une société spécialisée, étant donné la toxicité des fientes.

Monsieur Julien reviendra courant Janvier pour changer quelques tuiles cassées et nettoyer les noues de la toiture de l'église, comblées par les fientes des pigeons.

#### b) Requalification grande rue

Les travaux d'enfouissement des fourreaux sont pratiquement achevés. Reste dans ce marché, le passage des câbles, les raccordements électriques et télécom, la fibre, la pose des coffrets et des REMBT (Coffrets de raccordement Emergent Modulaire Basse Tension, permettant de regrouper en un point unique toutes les fonctions réseau et branchement...)

La société SECT a lancé l'appel d'offre depuis fin décembre pour la voirie, la chaussée sera refaite par le conseil régional.

#### c) Huisseries

Madame Heurteur a un premier devis pour le remplacement des huisseries des classes attenantes à la Mairie, la salle de motricité et le local du Carquois ; elle en attend un deuxième.

Une demande de subvention va être faite auprès du DSIL, ainsi que des aides auprès des organismes pour l'économie énergétique.

#### d) Document unique

La formation au maniement des extincteurs est bien sur une après-midi de 3 heures mais, divisée en 3 groupes de 5 personnes par heures.

La commune comptant 10 employés, Madame Heurteur se renseigne pour mutualiser ce service en communauté de communes.

#### e) Rosiers Mairie

Madame Heurteur propose de remplacer les rosiers de la Mairie en piteux état, le conseil accepte le devis de la société Plantservices pour 40 déco rosiers, 10 lavandes, 600 L de terreau, 20 kg d'engrais, pour 417.01 € TTC.

La terre du massif devra être remplacée.

#### f) Alarme école

Pour la sécurité de l'école, celle-ci doit pouvoir lancer plusieurs types d'alarmes : incendie, confinement, attaque.

Le système actuel ne permet pas de lancer des alertes de manière complètement satisfaisante.

Un devis a été établi pour la somme de 2 322 €, une demande de subvention au nom de la sécurisation des sites scolaires sera faite.

## **2. Commission scolaire**

Madame Ginette DUBARLE, après 3 mois d'absence, est revenue pour accompagner les enfants dans le bus scolaire.

Pour Noël, un goûter et un livre ont été offerts aux enfants.

Ce vendredi 08 Janvier, la Mairie a offert la galette à tous les enfants de l'école. Chaque classe a pu fêter l'Epiphanie comme il se doit, un vrai moment de partage et de joie.

Début Décembre, la réunion annuelle avec la direction d'ILEP (organisme qui gère notre accueil périscolaire du midi, du soir et de la cantine) a eu lieu.

Nous avons discuté du budget prévisionnel et celui de l'année qui vient de finir. ILEP propose à tous ses centres d'adhérer au « portail famille », outil numérique qui facilite les inscriptions, les paiements et les annonces de projets. La commune souhaite y adhérer rapidement.

## **3. Commission Eau et Assainissement**

### **a) Assainissement**

- Point administratif :

Le PV de levée de réserves avec Opure a été signé par toutes les parties.

Opure a fait 3 courriers d'engagement de délais supplémentaires de garantie pour les travaux effectués en 2020 (sonde, H2S et roseaux).

Nous attendons le décompte général définitif (DGD) incluant les actualisations de prix et les pénalités de retard.

Celui-ci nous permettra de demander le solde des subventions auprès du Conseil Départemental et de l'AESN

- Branchement des particuliers

Il reste encore 75 branchements environ à réaliser.

Il est rappelé que la date limite des travaux est fin Juin 2021 pour obtenir la subvention.

Une relance va être réalisée pour les retardataires, voire un porte à porte.

De plus les particuliers ont l'obligation de se brancher avant le 1<sup>er</sup> Juillet ; il y a donc urgence, sachant qu'une première relance a été faite en septembre 2020

### **b) Eau potable**

Une réflexion est en cours pour le renouvellement et le renforcement du réseau d'eau potable qui date de 1956.

Une réunion s'est tenue avec Veolia ; il en ressort que la rue la plus urgente serait la rue de conce pour plusieurs raisons : le diamètre est essentiellement de 60 mm, insuffisant pour une bonne défense incendie en bout de rue, insuffisant quant aux potentiels lotissements des Flachis et du Vignet.

Un devis a été réalisé par Veolia pour mettre un réseau en fonte en 150 et l'installation d'une borne incendie au bout de la rue ; le devis s'élève à 132 875 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de demander une subvention auprès du Département au titre de la DETR pour le renforcement du réseau d'eau potable de la rue de conce.

---

## QUESTIONS DIVERSES

---

- Un habitant de Bray nous a alerté sur la présence de plus en plus fréquente de frelons, asiatiques ou non.  
Madame Heurteur a pris renseignements auprès de la société API distribution qui commercialise des bouchons afin de confectionner des pièges avec des bouteilles plastiques. Il est conseillé de disposer ces pièges avec un mélange dont la recette est donnée, dès la mi-février, période où les reines sortent.  
Le Conseil décide d'acquérir ces bouchons et de les distribuer auprès de la population.
- Une plaque pour la rue Hargneuse avec des vis sécurité est commandée
- Feu plastique et autres : il est rappelé que les feux de toutes sortes sont interdits sur le territoire de la commune
- La véhicule de « Maison France service Itinérante » assurera une permanence un vendredi après-midi sur deux à partir du 19 mars sur la place de l'Eglise.  
C'est un service assuré par la CCSSO.  
Deux agents formés vont sillonner les communes pour répondre aux questions des citoyens, en matière d'accès au service public.  
Ainsi, les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, etc.
- Les collégiens et lycéens souhaitent pouvoir bénéficier d'un éclairage dans l'abribus de Bray.

**La séance est levée à 22h10**

**Prochain conseil municipal le 15 Février 2021**